

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1887

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Lyon 8ème Jean XXIII - Aménagement des locaux afin d'accueillir le service enfance Lyon 7ème-8ème - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1887**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Lyon 8ème Jean XXIII - Aménagement des locaux afin d'accueillir le service enfance Lyon 7ème-8ème - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° OP28O8491 Lyon 8ème, relocalisation du service aide sociale à l'enfance (ASE)/Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) Jean XXIII, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de regrouper les MDML et les antennes solidarités du centre communal d'action sociale (CCAS) dans les mêmes locaux, afin de créer un lieu d'accueil social commun et d'améliorer le service rendu aux habitants. Les modalités de ce regroupement ont été actées dans la convention, par délibération du Conseil n° 2017-2420 du 15 décembre 2017, convention renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026, par délibération du Conseil n° 2021-0807 du 13 décembre 2021.

En 2019, ce regroupement a pu être mis en œuvre sur les arrondissements lyonnais, sauf sur les 7ème et 8ème arrondissements : en effet, les 4 sites d'implantation des MDML sur ces territoires (place Latarjet et boulevard Jean XXIII à Lyon 8ème, rue Félix Brun et rue de la Madeleine à Lyon 7ème) ne disposaient pas de surfaces suffisantes pour accueillir les agents et les usagers des 2 antennes solidarités du CCAS de la Ville.

Pour procéder au regroupement des équipes du 8ème arrondissement, le Conseil a alors décidé de créer un nouvel espace d'accueil commun dans le secteur Jet d'eau, par délibération du Conseil n° 2019-3738 du 30 septembre 2019, avec l'objectif d'implanter les équipes sur 2 sites : Jet d'eau et Latarjet.

Les travaux sont en cours et l'ouverture est prévue pour avril 2023.

À l'issue de ce déménagement, les locaux de la MDML Lyon 8ème Jean XXIII seront libérés.

Ils pourront alors être aménagés afin d'installer le service enfance, actuellement basé dans les locaux de la MDML Félix Brun à Lyon 7ème.

Ce départ du service enfance permettra enfin de procéder au regroupement des équipes médicosociales de la Métropole et du CCAS du 7ème arrondissement sur le site de la MDML Félix Brun.

II - Projet

Le site de Jean XXIII, d'une superficie de 575 m², est situé au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage d'un immeuble à usage principal d'habitation.

Le site est actuellement principalement composé de bureaux individuels ou collectifs de travailleurs sociaux ou de professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI), d'un espace partagé pour les assistantes médicosociales assurant l'accueil, d'un bureau médical et d'une salle de pesée.

Afin de pouvoir accueillir le service enfance et de répondre aux besoins d'accueils spécifiques de cette mission, des aménagements de locaux sont nécessaires.

Le service enfance de Lyon 7^{ème}/8^{ème} est actuellement composé de 26 professionnels :

- trois cadres (chef de service, adjoint et conseiller technique),
- quinze travailleurs sociaux,
- cinq instructeurs enfance,
- deux assistantes de gestion,
- un chauffeur enfance.

Le projet d'aménagement est construit sur les bases suivantes :

- prise en compte de l'existant : le site est en bon état, le projet a donc été travaillé afin de n'apporter que les modifications structurelles absolument nécessaires,
- prise en compte des modalités et habitudes de travail des professionnels de l'enfance (bureaux partagés pour les travailleurs sociaux et les administratifs),
- ajout des espaces essentiels à l'activité du service : salle de visite médiatisée, classothèque, salle de réunion pour les commissions enfance,
- quelques enjeux d'aménagements : petits espaces d'attente distincts, des espaces de pause et de convivialité adaptés aux besoins.

Le rez-de-chaussée accueillera ainsi :

- un espace d'accueil et deux espaces d'attente distincts,
- trois salles de visite médiatisée dont deux avec point d'eau,
- des bureaux pour les instructeurs, les assistants de gestion, les travailleurs sociaux et un cadre,
- la classothèque,
- des bureaux d'entretien pour les psychologues et les travailleurs sociaux.

Le 1^{er} étage sera composé :

- de bureaux pour les travailleurs sociaux et les cadres,
- d'une salle de réunion pour accueillir la commission enfance,
- de deux espaces de détente et de repas.

La phase de travaux ayant lieu en site fermé, elle n'aura pas d'impact sur l'accueil du public en dehors des jours nécessaires au déménagement.

III - Éléments budgétaires

Le montant estimé des travaux de la MDML à Lyon 8^{ème}, boulevard Jean XXIII, s'élève à 400 000 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- 388 000 € TTC pour les travaux,
- 12 000 € TTC pour le mobilier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la MDML Lyon 8^{ème} Jean XXIII, comprenant des travaux d'aménagement et l'achat de mobilier.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € TTC en 2023, sur l'opération n° 0P28O8491.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitres 21 et 23, pour un montant de 400 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293542-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
